



Assemblée générale

Distr. générale
6 décembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Points 112 et 38 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

La situation en Amérique centrale : moyens d'établir une paix ferme et durable et progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

La situation en Amérique centrale : moyens d'établir une paix ferme et durable et progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/57/L.20

Vingt et unième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale (A/C.5/57/28), relatif aux incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/57/L.20, intitulé « La situation en Amérique centrale : moyens d'établir une paix ferme et durable et progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement ». Lors de l'examen de cet état, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général.

2. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 1 et aux paragraphes 9 à 13 de l'état (A/C.5/57/28), le Secrétaire général demande la reconduction, en 2003, des crédits approuvés pour le financement d'un poste de spécialiste des affaires politiques (P-4) et d'un poste d'agent des services généraux afin de maintenir l'appui aux efforts déployés par le Secrétaire général pour consolider la paix en Amérique centrale. Le spécialiste des affaires politiques continuerait de suivre le processus de paix au Guatemala, apportant un appui aux activités de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) ainsi qu'aux activités de vérification et de bons offices menées par le Siège de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du processus de consolidation de la paix en El Salvador. Le spécialiste des



affaires politiques suivrait également l'évolution de la situation dans toute l'Amérique centrale.

3. Le montant net des traitements et dépenses communes de personnel pour ces deux fonctionnaires (1 P-4 et 1 agent de services généraux) pour la période d'un an allant du 1er janvier au 31 décembre 2003, s'élèverait à 202 800 dollars (montant brut : 244 200 dollars). Comme, à la fin de 2002, il devrait rester un solde inutilisé de 19 900 dollars sur le crédit de 188 500 dollars ouvert pour 2002 au titre des dépenses relatives à ces deux postes, le montant net des ressources additionnelles nécessaires pour l'année 2003 s'établit à 182 900 dollars (montant brut : 224 300 dollars) (voir A/C.5/57/28, par. 14).

4. **Considérant la teneur du paragraphe 16 de l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/57/28), la Cinquième Commission pourrait informer l'Assemblée générale que, si elle décidait d'adopter le projet de résolution A/57/L.20, un crédit additionnel de 182 900 dollars devrait être ouvert au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice 2002-2003. En outre, il faudrait ouvrir au chapitre 32 (Contributions du personnel), un crédit additionnel de 41 400 dollars qui serait compensé par un montant correspondant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).**